

# Revues

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **132 (1987)**

Heft 9

PDF erstellt am: **29.07.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Revues

### Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 7/8, juillet/août 1987

Directeur de l'office fédéral de la protection civile, M. Hans Mumenthaler se prononce sur la collaboration entre la protection civile et l'armée. Il voit cette collaboration dans les domaines du soutien en personnel, de l'instruction, de l'emploi des troupes de protection aérienne et des services coordonnés. L'auteur constate qu'armée et protection civile sont appelées à vivre dans une même communauté de destin. Il appelle de ses vœux une meilleure intégration des officiers dans l'organisation de protection civile de leur lieu de résidence et souligne toute l'importance qu'il convient à ses yeux d'accorder aux exercices de défense générale.

«La Suisse est-elle menacée par le terrorisme?» se demande M. Rudolf Gerber, procureur de la Confédération. Dans un premier temps, l'auteur examine les diverses sources historiques du terrorisme et l'implantation géographique de ses bases avec les différentes organisations qu'elles abritent. Quant à la situation de la Suisse, l'auteur la caractérise en quatre points: la Suisse ne connaît pas de terrorisme comparable à celui qui s'est développé en France ou en RFA; on connaît cependant en Suisse de nombreux sympathisants appuyant des organisations terroristes; la Suisse est davantage utilisée comme territoire de passage que comme champ d'actions; les actes terroristes commis contre les intérêts helvétiques trouvent leur origine hors de nos frontières.

Examinant le terrorisme stratégique, M. Gerber se demande s'il faut vraiment voir derrière chaque action terroriste la main de Moscou. A son avis, il serait plus juste de dire que l'Union soviétique sait admirablement faire son profit de toute faiblesse apparaissant dans le monde occidental. Et le terrorisme, précisément, est l'une de ces faiblesses.

A propos du rôle des médias, M. Gerber rappelle qu'il ne saurait être question de les censurer et encore moins de les sanctionner. La mesure de l'audience que les actes terroristes trouvent dans les journaux et sur les ondes est pure affaire d'autodiscipline des

gens de presse. Et l'auteur d'affirmer qu'en Suisse, ce réflexe d'autodiscipline joue bien.

A noter enfin l'étude de M. Franz Odermatt qui se penche sur la naissance de la stratégie du Réduit en 1940: une solution d'urgence face à une situation exceptionnelle.

### Allgemeine Schweizerische Militärzeitschrift N° 9, septembre 1987

Dans son éditorial, le divisionnaire Stutz met justement en garde contre la conclusion trop souvent tirée de l'engagement de troupes dans les catastrophes d'Uri et du Tessin, à savoir que, puisqu'aucune autre organisation que l'armée (appuyant la protection civile, soyons juste) n'est capable d'une intervention aussi rapide et efficace, il faudra s'en souvenir à l'heure de voter sur l'initiative «pour une Suisse sans armée». Sans doute, sans doute. Mais l'intervention en cas de catastrophe et en général l'aide aux autorités et populations civiles ne constituent pour notre armée qu'une mission subsidiaire. Sa mission première reste la dissuasion et le combat. Et c'est par la suppression de cette prévention de la guerre et des moyens, le cas échéant, de la conduire, que l'initiative de l'extrême gauche est mortellement dangereuse.

L'ancien conseiller fédéral Georges-André Chevallaz a été appelé par la rédaction à publier un texte en hommage au général Guillaume-Henri Dufour dont on fête en ce mois de septembre le 200<sup>me</sup> anniversaire de la naissance. L'auteur relève notamment que le Conseil fédéral d'alors lui a laissé, dans la conduite des opérations du Sonderbund, la plus large liberté de manœuvre. Sage Conseil fédéral...

A propos d'un sondage d'opinion, le colonel Alois Riklin et le lieutenant Christoph Frei mettent en exergue le fait que la nécessité et la volonté de se défendre sont très présentes à l'esprit de nos compatriotes. Ce qui les convainc moins – et qui donne donc matière à réflexion – c'est notre capacité de nous défendre. Ce dont on doute le plus, c'est de la capacité du commandement, de la suffisance des effectifs (!) et de la qualité de l'équipement et de l'armement. Ce sondage sera répété à intervalles réguliers, et il sera intéressant, dans les années à venir, de surveiller l'évolution qu'il traduit.

On notera enfin que dans ce numéro est encarté un cahier spécial, dû à la plume du brigadier Herbert Wanner, ancien rédacteur en chef de l'ASMZ, et intitulé «Die Mechanisierung unserer Armee in absehbarer Zukunft.» C'est l'occasion de rappeler le premier pas qui se fait dans la mécanisation de notre infanterie avec l'arrivée dans trois ans du chasseur de chars Piranha équipé du missile antichar Tow.

#### **Protection civile N° 6, juin 1987**

Pour présenter le bilan 1987 de son état de préparation, l'Office fédéral de la protection civile a conçu un certain nombre de feuilles transparentes à destination de ses conférenciers chargés de présenter ce sujet. La revue les publie in extenso et en format A4 sur papier, mettant ainsi chacun en mesure, pour peu qu'il dispose d'une photocopieuse, de se constituer sa propre collection. Quelques chiffres: sont construites 83% des places protégées ventilées; les participants aux cours d'instruction de la protection civile ont accompli en 1986 plus d'un million de jours de service; la protection AC est assurée à 100%; nous disposons de 1110 postes de commandement, 1020 postes d'attente et 91 300 places couchées protégées réparties dans 1250 installations du service sanitaire. Notons enfin que 520 000 hommes sont incorporés, auxquels s'ajoutent 15 000 femmes volontaires.

#### **Défense nationale, juillet 1987**

Examinant ce que sera la Marine de l'an 2007, son chef d'état-major, l'amiral Bernard Louzeau constate que ses missions demeureront: entretenir la permanence en patrouille des sous-marins stratégiques, assurer le renseignement et contribuer au maintien de la souveraineté française là où elle s'exerce et à la sauvegarde des intérêts de la France et de «l'ensemble du monde libre partout où ils peuvent être menacés.» Il s'agit de veiller «à ce que les forces navales françaises intègrent bien, en temps utile, les progrès de la technique moderne.» Mais dans sa conclusion, l'amiral Louzeau met les hommes au premier plan: «C'est sur ses hommes, sur leur formation et leur épanouissement que la Marine doit porter ses efforts, conclut-il. Elle doit savoir ce qu'ils doivent être, et c'est là peut-être une tâche plus complexe que la définition de nouveaux matériels et la conception de nou-

velles tactiques.» A méditer ici aussi, et sérieusement.

Se demandant si le commerce international est une guerre («guerre du soja», «guerre du pétrole»), M. Alain Bienaimé, professeur à l'université de Paris-Dauphine, répond qu'il existe bel et bien des conflits économiques. Il qualifie les guerres commerciales de «bien tempérées»; elles ne doivent pas être prises au tragique de façon systématique, comme certains médias se croient obligés de les présenter.

Collaborateur permanent de la revue, M. Bernard Guillerez montre l'enjeu stratégique que représente la Nouvelle-Calédonie. A l'heure où paraîtront ces lignes, la population de ce territoire se sera prononcée sur le référendum d'autodétermination voulu par le gouvernement français. Quelle qu'en soit l'issue, on peut gager que les problèmes ne seront pas encore tous résolus pour autant.

#### **Revue Historique des Armées N° 2, juin 1987**

Dossier principal de ce numéro: Alésia. Ce dossier est dédié à la mémoire des officiers archéologues du XIX<sup>e</sup> siècle qui, par leurs travaux, ont fait revivre cette célèbre bataille (52 avant J.-C.). Ainsi qu'il ressort d'une bande dessinée célèbre, «personne ne sait où c'est, Alésia.» En réalité, il y a bel et bien eu controverse sur le site de la bataille. Les moyens d'investigation modernes ont toutefois permis de confirmer sans risque d'erreur que c'est bien la région de l'actuelle Alise qui fut le théâtre de la célèbre bataille. Alise-Sainte-Reine, adossée au Mont Auxois et déjà décrite par les archéologues du siècle passé.

Hors du dossier principal, l'amiral Ducasse traite des «Marins protestants de Louis XIV et la révocation de l'Edit de Nantes.» Cette révocation a coûté à la marine royale quelques milliers de ses meilleurs matelots et quelques centaines d'officiers qui figurèrent parmi les quelques 100 000 Huguenots ayant opté pour l'exil.

Enfin, dans «La bataille de Crète ou l'importance de l'homme dans la bataille», le général Paul Jaquier met en relief la pérennité du facteur humain dans la conduite et le développement des batailles. Il montre en particulier comment l'imagination des chefs alliée à la vertu des combattants peut créer la surprise et compenser le handicap d'une infériorité à la fois numérique et matérielle.